

# Séance ordinaire du 6 avril 2010

Procès-verbal



## 01 - OUVERTURE DE LA SESSION :

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 avril 2010, à 20h00, au Chalet des Sports situé au 1072, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents :

Madame Claudette Desrochers, conseillère district #1

Madame Andréanne Giasson, conseillère district #2

Madame Micheline Beaudet, conseillère district #4

Monsieur Pierre Audesse, conseiller district #5

Madame Ginette Lafrance, conseillère district #6

Est absent:

Monsieur Rosaire Lemay, conseiller district #3

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Ghislaine Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

### 1 - OUVERTURE

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20hres. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

## 02 (2010-04-165) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:

### 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et résolu, d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 avril 2010 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## 03 - ADOPTION DES RÈGLEMENTS

### 3 - ADOPTION DES RÈGLEMENTS

#### 03.01 (2010-04-166) - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 299-12-09

##### 3.1 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 299-12-09

ATTENDU QU'un avis de présentation a été déposé lors de la séance ordinaire du 1er décembre 2009;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 24 mars 2010 et qu'aucune objection n'a été formulée concernant ce règlement;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 9 mars 2010;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le président d'assemblée, la mairesse Sylvie Fortin Graham, a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Lafrance et résolu :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 299-12-09 intitulé «Règlement numéro 299-12-09 modifiant les articles 11 et 12 du règlement numéro 256-11-07 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux», tel que présenté et que la mairesse et le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim soient et sont autorisées à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **04 - AVIS DE MOTION**

### **4 - AVIS DE MOTION**

#### **04.01 - AVIS DE MOTION**

##### **4.1 - AVIS DE PRÉSENTATION RÈGLEMENT NUMÉRO 305-04-10**

Avis de présentation est donné par le conseiller Pierre Audesse qu'il soumettra lors d'une prochaine session de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 305-04-10 décrétant une dépense et un emprunt de 8 000 000 \$ incluant les frais incidents et les taxes pour la construction d'un nouveau centre multifonctionnel, dans le cadre du programme d'aide financière Fonds de stimulation de l'infrastructure.

#### **04.02 - AVIS DE PRÉSENTATION RÈGLEMENT NUMÉRO 306-04-10**

##### **4.2 - AVIS DE PRÉSENTATION RÈGLEMENT NUMÉRO 306-04-10**

Avis de présentation est donné par la conseillère Micheline Beaudet qu'elle soumettra lors d'une prochaine session de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 306-04-10 décrétant une dépense et un emprunt de 565 000 \$ incluant les frais incidents et les taxes pour des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout domestique et pluvial - Développement de la Tannerie.

#### **04.03 - AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 307-04-10**

##### **4.3 - AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 307-04-10**

Avis de présentation est donné par la conseillère Claudette Desrochers qu'elle soumettra lors d'une prochaine session de ce conseil le règlement portant le numéro 307-04-10 décrétant une dépense et un emprunt de 2 406 400 \$ incluant les frais incidents et les taxes pour des travaux de réhabilitation et de réfection de conduites d'aqueduc et d'égout, dans le cadre du programme d'aide financière PRECO et des travaux de voirie de la route 116 et 273.

## **05 - ADMINISTRATION & LEGISLATION**

### **5 - ADMINISTRATION & LEGISLATION**

#### **05.01 (2010-04-167) - INVITATION AU DÎNER SPAGHETTI DE LA SQ MRC DE LOTBINIÈRE**

##### **5.1 - INVITATION AU DÎNER SPAGHETTI DE LA SQ MRC DE LOTBINIÈRE**

Attendu que les employés du poste de la MRC de Lotbinière organisent un dîner bénéfice pour trois (3) organismes de la région, soit la Maison Annick Ste-Croix, le Regroupement des jeunes de Lotbinière ainsi que le Fond d'aide aux enfants malades de Lotbinière. Le tout se déroulera le dimanche le 2 mai 2010, à la Salle des Lions à Laurier-Station.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu,

Que le conseil municipal accepte l'invitation de la Sûreté du Québec de Lotbinière d'assister au dîner bénéfice annuel et réserve 4 places à 10 \$ chacune.

Que ce montant soit pris à même le budget de la municipalité au poste budgétaire 02.11000.311.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **05.02 (2010-04-168) - UNITÉ D'ÉVALUATION EN LIGNE**

##### **5.2 - UNITÉ D'ÉVALUATION EN LIGNE**

Il est proposé par la conseillère Ginette LaFrance et il est résolu,

Que la Municipalité de Saint-Agapit accepte l'offre de service, de PG Solutions, concernant l'application «Unité d'évaluation en ligne», au montant de 1 106.18 \$ taxes comprises, tel que décrit dans l'offre de service numéro 1MSAG50-100330-UJEL4 et ses annexes.

Que la Municipalité de Saint-Agapit accepte de défrayer le coût de 1 772.14 \$ taxes comprises, pour le droit d'utilisation annuel du service d'unité en ligne.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **05.03 (2010-04-169) - FORMATION « L'ENCADREMENT JURIDIQUE DES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL »**

### **5.3 - FORMATION « L'ENCADREMENT JURIDIQUE DES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL »**

Il est proposé par la conseillère Ginette Lafrance et il est résolu:

D'autoriser madame Ghislaine Gravel, directeur général par intérim à assister à la formation « L'encadrement juridique des rôles et responsabilités du directeur général » qui sera donnée au Manoir du Lac William, le 21 avril 2010.

Que le coût d'inscription, au montant de 215 \$, soit versé à l'Association des Directeurs municipaux du Québec.

Que les frais de déplacement et de séjour soient remboursés sur présentation des pièces justificatives à cet effet.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **05.04 (2010-04-170) - RENOUELEMENT CONTRAT DE SERVICES TARIFÉS DE TELUS**

### **5.4 - RENOUELEMENT CONTRAT DE SERVICES TARIFÉS DE TELUS**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu:

QUE la Municipalité de Saint-Agapit renouvelle, pour une durée de 36 mois, le contrat de services tarifés numéro G5707 de Telus, pour les mêmes engagements et les mêmes taux du contrat de Solutions Globales en vigueur, pour les numéros suivants:

4188883150, 4188883024, 4188883061, 4188883891, 4188884620, 4188885261, 4188885263

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **05.05 (2010-04-171) - PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS - AMÉNAGEMENT DES SERVICES ALIMENTAIRES - COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL**

### **5.5 - PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS - AMÉNAGEMENT DES SERVICES ALIMENTAIRES - COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu:

D'autoriser le secrétaire-trésorier par intérim à payer à la firme Genivar, la somme de 5 490.46 \$ (taxes comprises) pour les honoraires professionnels concernant l'aménagement des services alimentaires - Centre multifonctionnel Saint-Agapit.

Que ce montant soit pris à même le règlement d'emprunt numéro 293-10-09.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **05.06 (2010-04-172) - PAIEMENT DES HONORAIRES ET DÉBOURSÉS POUR SERVICES PROFESSIONNELS - LAVERY**

### **5.6 - PAIEMENT DES HONORAIRES ET DÉBOURSÉS POUR SERVICES PROFESSIONNELS - LAVERY**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu:

D'autoriser le secrétaire-trésorier par intérim, à verser à la firme d'avocats Lavery, De Billy, la somme de 1 907.38 \$ pour les services professionnels requis et rendus dans les dossiers suivants:

Dossier	Description	Montant
#411739-00008	Réjean Bergeron et Christine Rousseau c.Mun. de St-Agapit et Proc. gén. du Québec aux droits du Min. ress. Nat. et de Faune et Proc. gén. du Québec aux droits du Min. Transports	1 453.05 \$
#411739-00011	Rédaction d'un règlement d'emprunt pour la construction d'un centre multifonctionnel	454.33 \$
	total	1 907.38 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **05.07 (2010-04-173) - AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS - CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE SAINT-AGAPIT - JEAN DALLAIRE ARCHITECTES**

### **5.7 - AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS - CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE SAINT-AGAPIT - JEAN DALLAIRE**

## **ARCHITECTES**

Attendu que selon l'article «Révision d'honoraires» de l'appel d'offres et qui a été intégré au contrat (article 5.2 c) et considérant que le budget identifié dans l'appel d'offres n'englobait pas tous les frais faisant partie intégrante du budget de construction;

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu,

D'autoriser le paiement, de la somme de 37 796,16 \$ plus les taxes applicables, relativement à la demande d'ajustement des honoraires, présentée par Jean Dallaire, architectes, basée sur l'estimation des travaux avant l'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **05.08 (2010-04-174) - PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS - JEAN DALLAIRE ARCHITECTES**

### **5.8 - PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS - JEAN DALLAIRE ARCHITECTES**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu:

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à payer la somme de 61 790,36 \$, à Jean Dallaire architectes, pour les honoraires professionnels relatifs au projet de construction du Centre multifonctionnel réparti comme suit:

Facture no. 1028      montant 19 127,94 \$ taxes comprises

Facture no. 1036      montant 42 662,42 \$ taxes comprises

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **05.09 (2010-04-175) - PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS - SNC LAVALIN**

### **5.9 - PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS - SNC LAVALIN**

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu,

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à payer les honoraires professionnels, se chiffrant à 13 068,67 \$, des projets ci-après mentionnés, à SNC-Lavalin:

Projet Puits Olivier V, facture #552070, datée du 24 mars 2010, pour la période se terminant le 24 février 2010, au montant de 5 525,06 \$;

Route 116 et 273, facture # 502178, datée du 24 mars 2010, pour la période se terminant le 28 février 2010, au montant de 7 483,61 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **05.10 (2010-04-176) - PAIEMENT SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

### **5.10 - AUTORISATION DE PAIEMENT DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - ANNÉE 2010**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et résolu:

QUE le Conseil autorise le paiement, au montant de 232 866 \$, pour les services de la Sûreté du Québec, pour l'année 2010.

QUE le paiement est fait en deux (2) versements égaux, à savoir : le 30 juin 2010 (116 433 \$) et le 31 octobre 2010 (116 433 \$).

Que cette dépense est prise à même le budget de la municipalité au poste budgétaire 02.22200.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **05.11 (2010-04-177) - VENTE DE BIENS MUNICIPAUX**

### **5.11 - VENTE DE BIENS MUNICIPAUX**

Il est proposé par la conseillère Ginette Lafrance et il est résolu:-

D'autoriser la vente, à Pro Den électricien, les câbles électriques du Centre culturel, pour un montant de 50 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06 - TRANSPORT, AQUEDUC ET ÉGOUT**

## 6 - TRANSPORT, AQUEDUC ET ÉGOUT

### 06.01 (2010-04-178) - BALAYAGE DE RUES

#### 6.1 - BALAYAGE DES RUES

Des soumissions sur invitation ont été demandées pour le balayage et lavage des rues de la municipalité;

Une seule soumission a été reçue;

Les prix forfaitaires soumis sont les suivants, excluant les taxes :

Description des équipements	Tarif
Camion arroseur de rues avec bras articulé à l'avant d'une capacité de 2500 gallons	98.00 \$ l'heure
Camion arroseur de rues avec capacité de 2500 gallons	87.00 \$ l'heure
Balai aspirateur, puissance de 18 000 pem et capacité de 6 cm cube. Équipé de boyau vide - puisard	98.00 \$ l'heure
Balai mécanique avec dompage à hauteur variable, jusqu'à 13 pieds. Capacité de 4.5 verge cube	95.00 \$ l'heure
Camion benne, 10 roues	70.00 \$ l'heure

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu:

Que le conseil accorde le contrat de balayage et lavage des rues de la municipalité, pour les années 2010 et 2011, à la firme TREMA, selon les prix indiqués à la soumission déposée le 22 février 2010.

QUE les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat entre les parties.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### 06.02 (2010-04-179) - LIGNAGE DE RANG

#### 6.2 - LIGNAGE DE RANG

Des soumissions sur invitation ont été demandées pour le lignage des rues et rangs de la municipalité;

Une seule soumission a été reçue;

Les prix forfaitaires soumis sont les suivants, excluant les taxes :

Ligne centrale simple: 0,175 \$/mètre

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu,

D'autoriser une dépense à l'endroit de Lignes Plus M.L. , pour le lignage de divers rangs, au coût de 0,175\$/mètre linéaire.

QUE les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat entre les parties.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### 06.03 (2010-04-180) - ACHAT D'ABAT POUSSIÈRE

#### 6.3 - CONTRAT D'ABAT POUSSIÈRE

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions par invitation écrite pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues;

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu,

D'accorder le contrat de fourniture et d'épandage d'abat-poussière, pour l'année 2010, à SEBCI au prix de 0,30 \$/litre taxes en sus pour une quantité estimée de 24 000 litres.

QUE les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat entre les parties.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### 06.04 (2010-04-181) - ASPHALTE MÉCANISÉ

#### 6.4 - RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Agapit a demandé des soumissions, par voie d'invitation écrite, pour des travaux de rapiéçage mécanisé à l'enrobé bitumineux;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et a été trouvée conforme soit celle de Construction B.M.L. (division de sintra inc.);

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu, à l'unanimité,

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Agapit octroie le contrat de rapiéçage mécanisé à l'enrobé bitumineux à Construction B.M.L. (division de sintra inc.), étant le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de:

**Rapiéçage mécanisé EB-10C (±100 t.m.) 108 \$/t.m. plus les taxes applicables;**

**Rue Vermette et Rang des Pointes - EB-10S (±500 t.m.) 81,25\$/t.m. plus les taxes applicables;**

pour la saison 2010.

QUE les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat entre les parties.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06.05 (2010-04-182) - BOUCHES FISSURES**

### **6.5 - CONTRAT DE SCCELLEMENT DE FISSURES**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Agapit a demandé des soumissions, par voie d'invitation écrite, pour des travaux de scellement de fissures sur routes en enrobé bitumineux, pour l'année 2010;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et a été trouvée conforme soit celle de Pavage S.M., au coût de 1,78 \$ (taxes en sus) le mètre linéaire;

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu,

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Agapit octroie le contrat de scellement de fissures sur routes en enrobé bitumineux à Pavage S.M. , pour un montant maximum de 5 500 \$:

QUE les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat entre les parties.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06.06 (2010-04-183) - ACHAT DE SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE**

### **6.6 - ACHAT DE SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE POUR LE**

#### **TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

ATTENDU QUE nous devons procéder à l'achat de sulfate d'aluminium liquide (alun) pour le traitement des eaux usées pour l'année 2010-2011;

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu,

Que la directrice générale soit et est autorisée à procéder, auprès de la compagnie Kemira, à l'achat de trente-trois (33) tonnes métriques base liquide de sulfate d'aluminium liquide Kemira, pour le traitement des eaux

usées, pour un montant de 8 000 \$ incluant la livraison, mais excluant les taxes applicables, le tout en conformité avec la soumission du 12 mars 2010.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06.07 (2010-04-184) - SOUMISSION NIVEAU BOUES**

### **6.7 - MESURE DES BOUES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Agapit a demandé des soumissions, par voie d'invitation écrite, pour réaliser la mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés de la municipalité;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ont été trouvées conformes;

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu,

Que le conseil confie à Yves Payette, DEC assainissement de l'eau, le mandat de réaliser les mesures d'accumulation de boues des étangs d'épuration, au coût de 1 300 \$ plus taxes, selon la soumission déposée en date du 23 mars 2010.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06.08 (2010-04-185) - ENGAGEMENT D'UN HOMME D'ENTRETIEN TRAVAUX PUBLICS -TEMPS PARTIEL**

### **6.8 - ENGAGEMENT D'UN HOMME D'ENTRETIEN TRAVAUX PUBLICS -TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et il est résolu,

que monsieur Patrice Boucher soit et est engagé, à compter du 19 avril 2010 au poste «homme d'entretien travaux publics - temps partiel», et ce au salaire apparaissant à la Convention collective des employés municipaux et sportifs de Saint-Agapit (C.S.D.)

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06.09 (2010-04-186) - FORMATION EAU POTABLE**

### **6.9 - AUTORISATION - INSCRIPTION OPÉRATEUR FORMATION EAU POTABLE**

Considérant les exigences du MDDEP relativement aux normes entourant la fourniture d'eau potable aux citoyens et aux contrôles journaliers de la qualité de l'eau;

Considérant qu'il y a lieu de former monsieur Patrice Boucher nouvel employé de la municipalité à titre d'opérateur en eau potable;

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et il est résolu,

Que le conseil municipal autorise l'inscription de Patrice Boucher à la formation opérateur en eau potable dans une institution accréditée.

Que le coût des transports, de repas et d'hébergement sont aux frais de monsieur Patrice Boucher;

Si celui-ci quitte son emploi dans l'année qui suit sa formation il devra rembourser le coût d'inscription.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06.10 (2010-04-187) - CLÔTURES RUE DUMONT, CROTEAU ET FOURNIER**

### **6.10 - ACHAT DE CLÔTURES RUE DUMONT, CROTEAU ET FOURNIER**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit a demandé des soumissions pour la fourniture et l'installation de clôtures complète comprenant grillage, traverse supérieur, poteaux intermédiaires et accessoires;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et trouvées conformes;

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et il est résolu,

D'autoriser l'achat de 275 pieds linéaire de clôture complète d'une hauteur de 4 pieds et de 6 pieds avec les poteaux et diverses composantes, de l'entreprise Clôture GP inc.

Que le coût de la clôture et ses composantes est estimé à 12 810 \$, taxes non incluses.

Que la clôture sera installée sur les passages à piétons des rues Dumont, Croteau et Fournier.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06.11 (2010-04-188) - AGRANDISSEMENT CASERNE**

### **6.11 - AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE DE POMPIER**

CONSIDÉRANT l'achat de nouveau camion pour l'unité d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions du nouveau camion d'unité d'urgence sont plus grandes que la capacité de la caserne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et résolu

QUE le conseil municipal de Saint-Agapit autorise les travaux d'agrandissement de la caserne de pompier, par Construction Fournier Giguère, pour une somme de 11 000 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06.12 (2010-04-189) - SURVEILLANCE DEVELOPPEMENT DE LA TANNERIE**

### **6.12 - MANDAT SURVEILLANCE DES TRAVAUX - DÉVELOPPEMENT DE LA TANNERIE - PHASE 1A**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et il est résolu d'accepter la proposition d'honoraires professionnels, soumis par la firme SNC Lavalin, relativement à la surveillance des travaux du projet «Développement de la Tannerie - Phase 1A», pour un montant forfaitaire de 19 600 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06.13 (2010-04-190) - DÉCRÉTER TRAVAUX RUE CENTENAIRE**

### **6.13 - DÉCRÉTER TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DE LA RUE DU CENTENAIRE**

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'effectuer des travaux d'infrastructure à l'intersection de la rue du Centenaire ouest et de la rue Bergeron, sur une distance d'environ 75 mètres;

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à 110 500 \$;

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu

Que le conseil est autorisé à faire exécuter des travaux, sur une longueur de 75 mètres, des travaux d'infrastructures de voirie municipale, de conduites d'aqueduc et d'égout pluvial et domestique, selon les plans et devis préparés par Genivar, portant le numéro N123244, en date du 8 mars 2010, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Véronique Roberge, ingénieur de la firme Genivar, en date du 8 mars 2010, lesquels font partie intégrante de la présente;

Que le conseil est autorisé à dépenser une somme de 110 500 \$ excluant les taxes.

La provenance des fonds pour le paiement de la dépense sera la suivante:

une somme de 110 493.67 \$ provenant du règlement d'emprunt numéro 300-12-09;

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **07 - URBANISME**

### **7 - URBANISME**

#### **07.01 (2010-04-191) - MANDAT A PLANIA - MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 251-11-07**

##### **7.1 - MANDAT A PLANIA - MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 251-11-07**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu, à l'unanimité,

De mandater la firme Plania afin de modifier le règlement de zonage 251-11-07 dans le but de fixer le nombre maximal d'endroits ou des usages identiques ou similaires peuvent être exercés, la distance minimale qui doit séparer de tels endroits de même que la superficie de bâtiment destinée à de tels usages.

Que le coût de cette modification soit à la charge du demandeur, monsieur Jocelyn Girard.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **07.02 (2010-04-192) - APPROBATION DES PROJETS DE LOTISSEMENT**

##### **7.2 - APPROBATION DES PROJETS DE LOTISSEMENT**

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme émise lors de la réunion du 10 mars 2010;

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu,

QUE le conseil municipal accepte le projet de lotissement des lots numéros 4 185 762 et 4 185 867, propriété des Constructions Léandre Demers Inc., pour créer les lots 4 587 286 à 4 587 301;

QUE le conseil municipal accepte le projet de lotissement des lots numéros 3 784 689, 4 436 281 et 4 518 396, propriété d'Équipe Bergeron Tremblay, pour créer les lots 4 574 454 à 4 574 519.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **07.03 (2010-04-193) - MANDAT PLANIA - INTÉGRATION AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT #211-2009 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC**

##### **7.3 - MANDAT PLANIA - INTÉGRATION AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT #211-2009 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection et des activités agricoles du Québec, il sera possible prochainement de construire une résidence unifamiliale sur les propriétés de 15 hectares et plus situés dans les affectations agricoles viables et agroforestières (volet 2 de la décision 353228 de la CPTAQ);

ATTENDU QUE le deuxième volet de cette autorisation à portée collective prendra effet lorsque la municipalité intégrera à ses règlements locaux d'urbanisme les dispositions du Règlement 211-2009 (entré en vigueur le 10 novembre 2009), modifiant le Schéma d'aménagement et développement révisé de la MRC;

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et il est résolu, à l'unanimité,

De mandater la firme *Plania* dans le but de modifier notre plan d'urbanisme et nos règlements d'urbanisme afin d'intégrer les dispositions du Règlement 211-2009 modifiant le Schéma d'aménagement et développement révisé de la MRC.



Adopté à l'unanimité des conseillers

## **08 - LOISIRS ET CULTURE**

### **8 - LOISIRS ET CULTURE**

#### **08.01 (2010-04-194) - CONGRÈS DE L'AQAIRS**

##### **8.1 - CONGRÈS DE L'AQAIRS**

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu,

Que la Municipalité de Saint-Agapit inscrive, monsieur Christian Vermette, directeur des loisirs, au congrès de l'AQAIRS qui se tiendra du 23 au 26 mai 2010, à Sainte-Adèle;

Que le coût de l'inscription est de 325 \$ plus taxes.

Que le secrétaire-trésorier par intérim est autorisé à effectuer les déboursés requis pour l'inscription, l'hébergement, le déplacement et les repas.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **08.02 (2010-04-195) - PEINTURE ZAMBONI**

##### **8.2 - PEINTURE SURFACEUSE À GLACE**

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu,

D'accepter la soumission de Robert Boileau inc., pour refaire peinture de surfaceuse à glace, pour un montant de 7 350 \$ plus les taxes applicables, à partir du poste budgétaire 02.70130.526;

Qu'une demande de commandite soit effectuée, au montant de 10 000 \$ auprès de la Caisse populaire Desjardins St-Gilles/St-Agapit en échange de l'exclusivité de la publicité pour 10 ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **08.03 (2010-04-196) - MISE AU POINT DE LA ZAMBONI**

##### **8.3 - MISE AU POINT DE LA SURFACEUSE A GLACE**

ATTENDU QUE le comité de gestion des loisirs recommande d'accorder le contrat pour la mise au point annuelle de la surfaceuse à glace à Robert Boileau Inc.

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu,

D'accorder à Robert Boileau inc., la mise au point annuelle de la surfaceuse à glace en plus de divers travaux d'entretien entre autre l'ajout de clous aux pneus et le changement de pièces sur le convoyeur.

Que le coût de cette dépense est évaluée à 2 000 \$ plus taxes et sera prise à même le budget au poste budgétaire 02.70130.526.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **08.04 (2010-04-197) - BALAYAGE DE LA PISTE CYCLABLE**

##### **8.4- BALAYAGE DE LA PISTE CYCLABLE**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour le balayage de la piste cyclable;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion des loisirs d'accorder le contrat à Gazon Court Pier-Luc Olivier;

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu,

D'accepter la soumission de Gazon Court Pier-Luc Olivier pour le balayage de la partie asphaltée de la piste cyclable, au tarif hebdomadaire de 60 \$ plus les taxes applicables, pour une période de 20 semaines.

QUE ce montant soit pris à même le budget de la municipalité au poste budgétaire 02.70150.522.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **08.05 (2010-04-198) - LIGNAGE DES TERRAINS DE SOCCER**

##### **8.5 - LIGNAGE DES TERRAINS DE SOCCER**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour le lignage des terrains de soccer;

ATTENDU QUE le Comité de gestion des loisirs recommande d'octroyer le contrat pour le lignage des terrains de soccer à Peinture Lignes Plus;

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu,

D'accepter la soumission de Peinture Lignes Plus pour le lignage hebdomadaire des terrains de soccer, au coût de 90 \$ plus les taxes applicables, pour une période de 16 semaines.

QUE cette dépenses soit prise à même le budget de la municipalité au poste budgétaire 02.70150.522.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **08.06 (2010-04-199) - MODIFICATION ÉLECTRIQUE AU SOUS SOL DU CHALET DES SPORTS**

### **8.6 - MODIFICATION ÉLECTRIQUE AU SOUS SOL DU CHALET DES SPORTS**

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu,

D'accepter la soumission d'Électricité Pro-Den pour des modifications électriques au sous-sol du Chalet des Sports.

Que cette dépense est de 933.08 \$ plus les taxes applicables et sera prise à même le budget de la municipalité au poste budgétaire 02.70120.522.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **08.07 (2010-04-200) - BUDGET PRÉVISIONNEL DU TERRAIN DE JEUX 2010**

### **8.7 - BUDGET PRÉVISIONNEL DU TERRAIN DE JEUX 2010**

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu, d'accepter le budget prévisionnel pour le terrain de jeu 2010 avec un déficit prévu de 25 800 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **09 - FINANCES**

### **9 - FINANCES**

#### **09.01 (2010-04-201) - LISTE DES SALAIRES BRUTS PAYÉS**

##### **9.1 - LISTE DES SALAIRES BRUTS PAYÉS**

Il est proposé par le ou la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu, que la liste des salaires bruts payés en mars 2010, au montant de 60 094,86 \$ soit acceptée tel que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **09.02 (2010-04-202) - LISTE DES COMPTES PAYÉS ET IMPAYÉS**

##### **9.2 - LISTE DES COMPTES PAYÉS ET IMPAYÉS**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu, que la liste des comptes payés, en date du 30 mars 2010, au montant de 432 907,47 \$, soit acceptée tel que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **10 - VARIA:**

### **10- VARIA**

Aucun sujet n'a été inscrit au «Varia».

## **11 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES:**

### **11 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

Madame Sylvie Fortin-Graham, mairesse demande aux personnes présentes s'ils ont des questions à poser.

## **12 (2010-04-203) - LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE:**

### **12 - LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'ajourner la séance ordinaire au 7 avril 2010, à 18h00.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

---

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

---

Ghislaine Gravel, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits  
budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites  
par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

---

Ghislaine Gravel, secrétaire-trésorier/directeur général par intérim

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il  
contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin Graham, mairesse